

# COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-042772-125

DATE : LE 2 novembre 2017

---

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me CHANTAL FLAMAND  
REGISTRAIRE**

---

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

**LEVINOFF-COLBEX, S.E.C.**  
Débitrice

et

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**  
Syndic

---

## JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

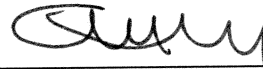
---

- [1] LA COUR, saisie de la demande de libération de RICHTER GROUPE CONSEIL INC., syndic des biens de LEVINOFF-COLBEX, S.E.C., débitrice;
- [2] VU la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] VU les dispositions de l'article 41(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- [4] ATTENDU que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

[5] **VU** le retrait (84) de l'opposition (83);

[6] **PAR CES MOTIFS:**

[7] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagee la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la débitrice.



REGISTRAIRE

/kh